Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260526-2026_06_RH1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 20 mai 2026	*L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT *(arrive à 19h21)* - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET - K SOYEZ - G DARCEL - C REUX - C LEBRAS *(arrive à 19h08)* - A KERBOULL *(arrive à 19h04)* - G COLLET - S DUVAL THOMAS - G BETIN - G LE GALES - O LE ROUX - C MORIN *(arrive à 19h03)* - J BOURHY - K BERTHELOT - F SCHMIDT - D HARZO - N LE NEÜN - N JAFFRELOT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - C MALAPERT donne pouvoir à M HAICAULT - Y GILLET donne pouvoir à N LE NEÜN - Y QUINTIN donne pouvoir à C MORIN - B FAURE donne pouvoir à S BRIEND Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - G BETIN a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 06 - RH 1

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : AVANCEMENTS DE GRADES AU TITRE DE L'ANNÉE 2026 ET CRÉATION DE POSTES

Présentation :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du CST.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 1er juillet 2025,

Considérant les besoins du service, la nécessité de créer les emplois suivants,

❖ Avancements de grade

Afin de pouvoir donner suite aux avancements de grades, conformément aux lignes directrices de gestion, il vous est proposé de créer les postes suivants :

SERVICE	GRADE D'ORIGINE	INTITULE DU POSTE CREE	NOMBRE DE POSTE
Police municipale	Gardien brigadier	Brigadier-chef principal	1
Service socio-scolaire	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	1

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur la création des postes présentés avec effet à la date à laquelle les agents concernés remplissent les conditions statutaires ou au plus tôt au 1er juillet 2026.

Les postes d'origines des agents concernés seront supprimés lors d'un prochain Conseil municipal après avoir requis l'avis du CST.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260526-2026_06_RH1-DE

❖ Création d'un poste dans le cadre d'emplois des adjoints d'anima[illegible]tion

Une nouvelle organisation du service Enfance jeunesse a été mise en pl[illegible] en septembre 2025 suite a un accompagnement effectué préalablement par le Centre de gestion des [illegible]. Suite à une mobilité de personnel en interne et l'affectation d'un agent du secteur jeunesse vers le secteur enfance (3-12 ans), une révision des missions et de l'organisation du secteur jeunesse a été effectuée. Un agent titulaire à temps complet du secteur jeunesse ayant ainsi bénéficié d'un changement d'affectation sur le secteur enfance, en lieu et place d'un agent contractuel, il convient de créer un poste dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps non complet à 90% pour exercer les fonctions de Direction de l'espace jeunes.

nouveaux grades	catégorie	nombre agents	postes ouverts	Effectifs à budgétiser pour une année complète
Titulaires et stagiaires		**71**	**88.15**	**70.77**
Service administratif		**9**	**12**	**8.5**
DGS emploi fonctionnel	A	1	1	1
Attaché principal	A	0	2	0
Attaché	A	1	1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	0	1	0
Rédacteur	B	1	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4	3.5	3.5
Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	1	1.5	1
Police Municipale		**2**	**3**	**2**
Brigadier-chef principal	C	2	2	2
Gardien brigadier	C	0	1	0
Services techniques		**18**	**21**	**18**
Ingénieur principal	A	0	1	0
Ingénieur	A	1	1	1
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	1
Agent de maîtrise principal	C	3	3	2
Agent maitrise	C	1	1	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4	5	4
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	1
Adjoint technique	C	5	6	6
Service socio-scolaire		**36**	**43.39**	**36.39**
Attaché	A	**0**	0	0
Rédacteur princ 1ère classe	B	1	1	1
Rédacteur princ 2ème classe	B	0	1	0
Agent de maîtrise principal	B	1	1	1
Agent maitrise	C	0	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	2	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	3.49	2.49
Adjoint technique	C	10	9.32	9.32
ATSEM principal de 1ère classe	C	7	6.68	6.68
ATSEM principal de 2e classe	C	0	1	1

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260526-2026_06_RH1-DE

Animateur	B	0	1	0
Adjoint animation principal 1ère classe	C	2	2	2
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	3	3	3
Adjoint d'animation	C	6	6.9	6.9
Médiathèque et bibliothèque coteaux		**3**	**3.76**	**2.88**
Assistant de conservation princ 1ère classe	B	1	1	1
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	2	1.88	1.88
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	0	0.88	0
Horizon		**3**	**5**	**3**
Attaché	A	1	1	1
Adjoint administratif princ de 1ère classe	C	1	1	1
Agent de maîtrise	C	0	1	0
Adjoint technique princ 1ère classe	C	1	1	1
Adjoint tech princ 2ème classe	C	0	1	0
Non Titulaires		**16**	**7.25**	**7.25**
Services techniques et administratif				
Adjoint d'animation	C	1	1	1
Adjoint technique	C	3	2.2	2.2
Accompagnement scolaire- animation				
Adjoint animation	C	1	0.90	0.9
Agent de catégorie C accompagnement à l'éducation de l'enfant	C	1	1.00	1
Entretien et restaurant scolaire				
Adjoint technique	C	10	2.15	2.15
TOTAL GÉNÉRAL DES EFFECTIFS		**87**	**95.4**	**78.02**

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **CRÉE** les postes ci-dessus présentés pour nomination suite à avancement de grade aux dates d'applications envisagées,

- **CRÉE** un poste à temps non complet dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation,

- **ADOPTE** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,

- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 27 mai 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR